



## arrêt maladie depuis 4 mois

Par **hakim260**, le **02/08/2012** à **04:32**

Bonjour

Je suis enceinte de 4 mois, et je suis en arrêt maladie depuis le 4 avril, suite à une fatigue récurrente liée à ma grossesse et à aux médicaments pris pour le traitement de la thyroïde et aussi un manque de fer.....etc.

Je suis employée non cadre dans une société avec une ancienneté de deux ans et notre convention collective est celle de la métallurgie (île de france).

J'étais payé par l'employeur à 100% pendant 45 jours puis à 75% pendant les 30 jours suivants puis plus rien , est ce que j'ai le droit à une indemnisation par exemple de la sécurité sociale ou un autre organisme pour les autres jours au-delà des 75 jours payés par l'employeur puisque depuis le 15 juin je n'ai pas eu de rémunération .

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **02/08/2012** à **09:07**

Bonjour,

Déjà si vous êtes en arrêt-maladie, la Sécurité Sociale doit toujours vous verser des indemnités journalières même si l'employeur ne continue pas à vous les compléter et il faudrait savoir s'il en avait une subrogation si elle ne s'est pas poursuivie et qu'il les ait conservées...

Il semble que l'employeur ait par ailleurs respecté l'[art. 30 de l'Avenant "Mensuels" à la Convention collective régionale des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la région parisienne...](#)